



**PRÉFET  
DE L'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Chartres, le 14 juin 2023

### **Evolution des mesures de restriction pour préserver les ressources en eau en Eure-et-Loir**

Suite au point hebdomadaire de situation des cours d'eau en Eure-et-Loir, une dégradation de la situation est constatée.

Dans cette optique, les secteurs du Loir Aval et la Conie, deux zones parmi les dix-sept répertoriées, passent désormais au niveau d'alerte renforcée.

Cette décision vise à garantir une gestion responsable de nos ressources en eau.

Concrètement, cela signifie qu'il est désormais interdit d'arroser les pelouses et les massifs fleuris dans ces zones spécifiques. Ces mesures de restriction sont mises en place afin d'assurer une utilisation raisonnée de l'eau et de prévenir toute éventuelle pénurie.

Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir souhaite rappeler à tous les citoyens l'importance de leur engagement dans cette démarche collective de préservation de notre environnement. En respectant ces mesures, nous contribuons activement à la protection de nos ressources pour les générations futures.

Une cartographie actualisée ainsi que des pictogrammes correspondant aux différents niveaux de restriction seront disponibles sur notre site web officiel de la préfecture d'Eure-et-Loir. Il est vivement conseillé aux résidents et aux acteurs locaux de consulter régulièrement ces informations afin de rester informés des derniers développements.

La situation sera mise à jour par un nouveau communiqué mercredi prochain.

Contact presse:  
Préfecture d'Eure-et-Loir  
Cabinet – Bureau de la communication interministérielle et de la  
représentation de l'Etat  
Tél : 02 37 27 70 11  
Mél : [pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr)

Place de la république  
28000 Chartres